

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

APPROBATION DE  
LA CHARTE DE  
RELOGEMENT  
TRIPARTITE AVEC  
LE BAILLEUR  
SOCIAL ICF  
HABITAT LA  
SABLIERE, LA  
SNCF ET LA VILLE  
DES LILAS, DANS  
LE CADRE DE  
L'OPERATION DE  
DEMOLITION ET  
CONSTRUCTION  
D'UN ENSEMBLE  
IMMOBILIER PAR  
ICF HABITAT LA  
SABLIERE, SUR UN  
TERRAIN SITUÉ  
178/180 RUE DE  
PARIS.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170516-D78-17-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT TRIPARTITE AVEC LE BAILLEUR SOCIAL ICF HABITAT LA SABLIERE, LA SNCF ET LA VILLE DES LILAS, DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE DEMOLITION ET CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER PAR ICF HABITAT LA SABLIERE, SUR UN TERRAIN SITUE 178/180 RUE DE PARIS.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

**CONSIDERANT** la réalisation d'un programme du bailleur social ICF Habitat La Sablière portant sur un terrain situé 178/180 rue de Paris aux Lilas, par lequel il a acquis une parcelle mitoyenne à celle sur laquelle il possède un parc de 46 logements sociaux (dont 39 encore occupés),

**CONSIDERANT** qu'une première phase va permettre la démolition du bâti sur la nouvelle parcelle et la construction de 33 logements sociaux, et qu'une deuxième phase va voir la démolition des 46 logements sociaux actuels et la construction sur la parcelle actuelle de 60 logements sociaux et de 35 logements en accession à la propriété privée,

**CONSIDERANT** que ce programme permettra donc la réalisation de 128 logements dont 93 logements sociaux, un commerce rue de Paris et 88 places de stationnement,

**CONSIDERANT** la nécessité de suivre les opérations de relogement des locataires en place afin qu'elles puissent se faire dans les meilleures conditions,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de charte de relogement ci-joint,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la charte de relogement tripartite avec l'Agence Logement pour la SNCF, ICF Habitat La Sablière et la Ville des Lilas, portant sur le terrain 178/180 rue de Paris.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de relogement et tous les documents y afférents.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération et le document annexé seront transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichés en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170516-D78-17-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**Délibération votée par :**

**31 Voix pour**

**Voix contre**

**Abstentions**

**Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170516-D78-17-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

